

2014-3526
2014-10-09

PIN NIP 98% CIPC technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

SOLIDE

GARANTIE : Chloroprotham.....98,9%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

N° D'HOMOLOGATION 31534 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 5 x 4,5 kg

Fabriqué pour :

1,4Group, Inc.

Case postale N° 860

Meridian, ID 83680 É.-U.

1-208-887-9766

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être employé seulement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver à fond avec du savon et de l'eau après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les poussières. Utiliser dans un lieu où la ventilation est adéquate.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ce produit est toxique pour les poissons. Garder loin des lacs, des étangs ou des cours d'eau.

ENTREPOSAGE :

Garder dans le récipient original durant l'entreposage. Ranger le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin de la nourriture pour animaux, des semences, de l'engrais ou d'autres pesticides. Garder loin du feu ou d'une flamme nue ou toutes autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation..

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner..

En cas d'urgence

En cas de déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, veuillez appeler PERS au 801-629-0667.